

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Samuel Strauss, sergent maître armurier à la compagnie de discipline à Dinant.

(Voir le n^o 258 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Né à Leutzbourg, Canton d'Argau en Suisse, le 11 septembre 1791. Le pétitionnaire Samuel Strauss a pris service le 16 février 1816, dans le 50^e Régiment Suisse qui faisait alors partie de l'armée des Pays-Bas. Il y obtint le grade de caporal armurier et continua à faire partie de ce Régiment jusqu'en l'année 1829, que ce corps fut licencié. Il se retira ensuite en sa commune de Couvin, Province de Namur, jusqu'en 1832, pour y exercer la profession de maître armurier, et c'est en cette qualité encore, qu'il est entré dans la garde civique mobilisée, en la même année, où il a servi jusqu'au 27 septembre 1834, ce que constate son congé définitif. Il a pris ensuite immédiatement un nouvel engagement dans la compagnie de discipline, où il a été promu au grade de sergent maître armurier dès l'année 1835, emploi qu'il occupe encore aujourd'hui très-honorablement. Le 7 février 1834, le sieur Strauss s'est marié à une femme belge, originaire de Philippeville, dont il a eu deux enfants; sa conduite a toujours été irréprochable, et sa manière de servir ne laisse rien à désirer. Toutes les autorités appuyent sa demande que la Chambre des Représentants a prise en considération à la majorité de 39 suffrages contre 15.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.